

CITADIA

Département du Loir-et-Cher (41)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt	Approbation
02/03/2021	15/04/2021


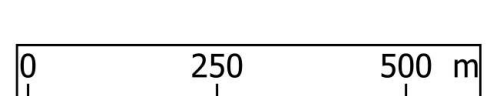
Echelle 1:10000 ème

Planche N° 1

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 - AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 - AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 - PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 - I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 - I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- J51 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire



CITADIA

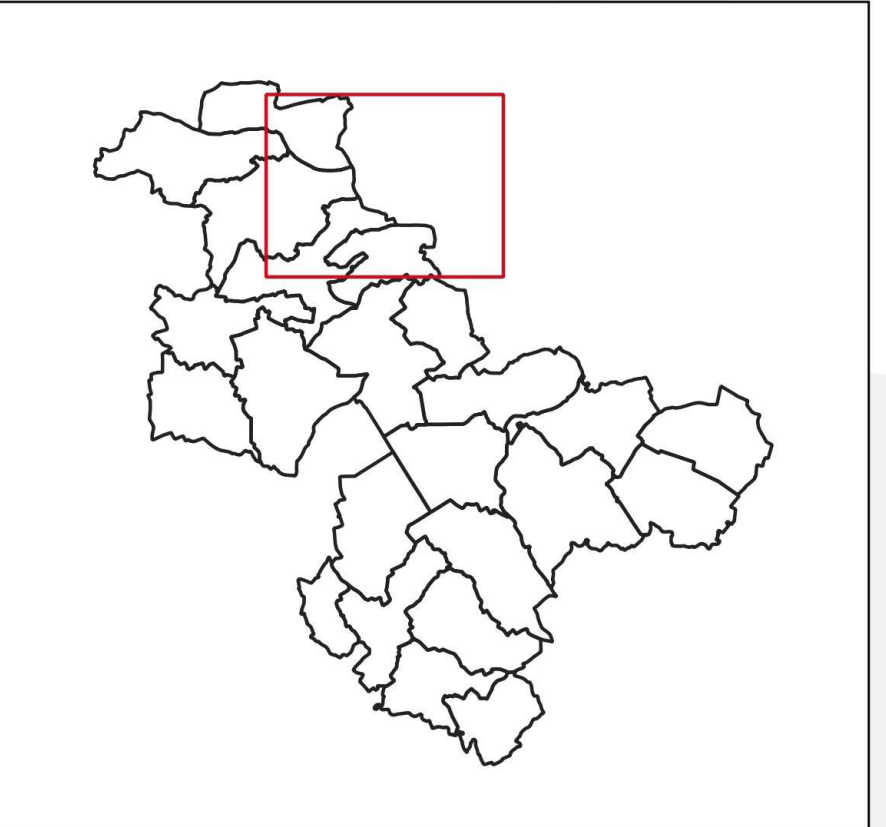
Département du Loir-et-Cher (41)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe



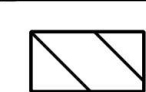
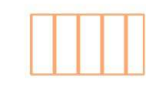








Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Acte	Approbation
02/03/2021	15/04/2021

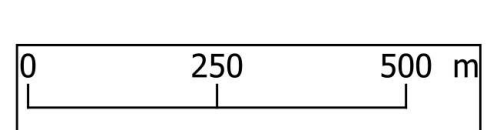
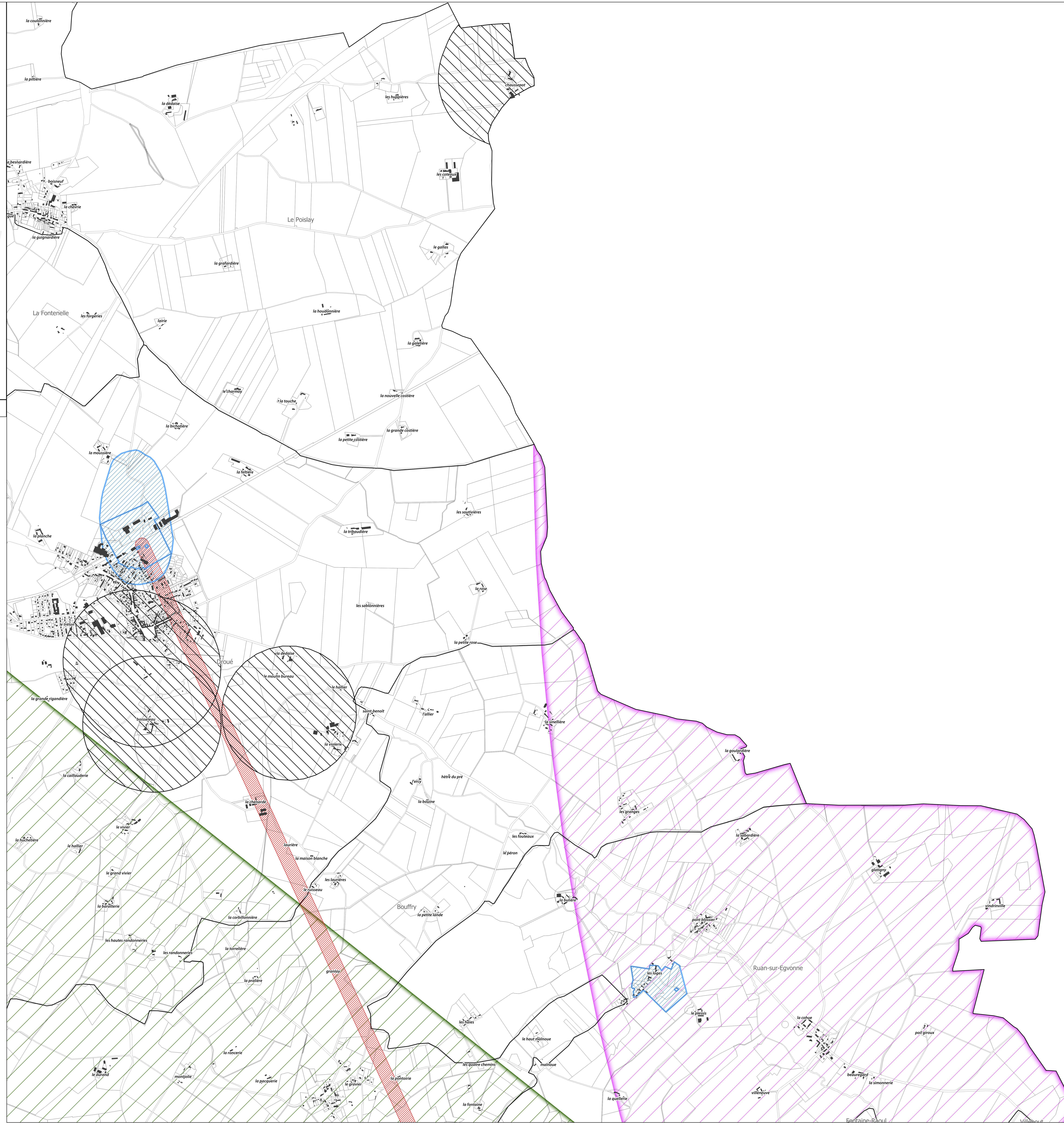
Echelle 1:10000 ème

Planche N° 2

LEGENDE

-  AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 -  AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 -  AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 -  PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 -  PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 -  I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 -  I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
-  Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 -  Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- J51 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieure des zones de dégagement : totalité du territoire



CITADIA

Département du Loir-et-Cher (41)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt	Approbation
02/03/2021	15/04/2021


Echelle 1:10000 ème

Planche N° 3

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 - AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 - AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 - PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 - I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 - I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éolienne - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

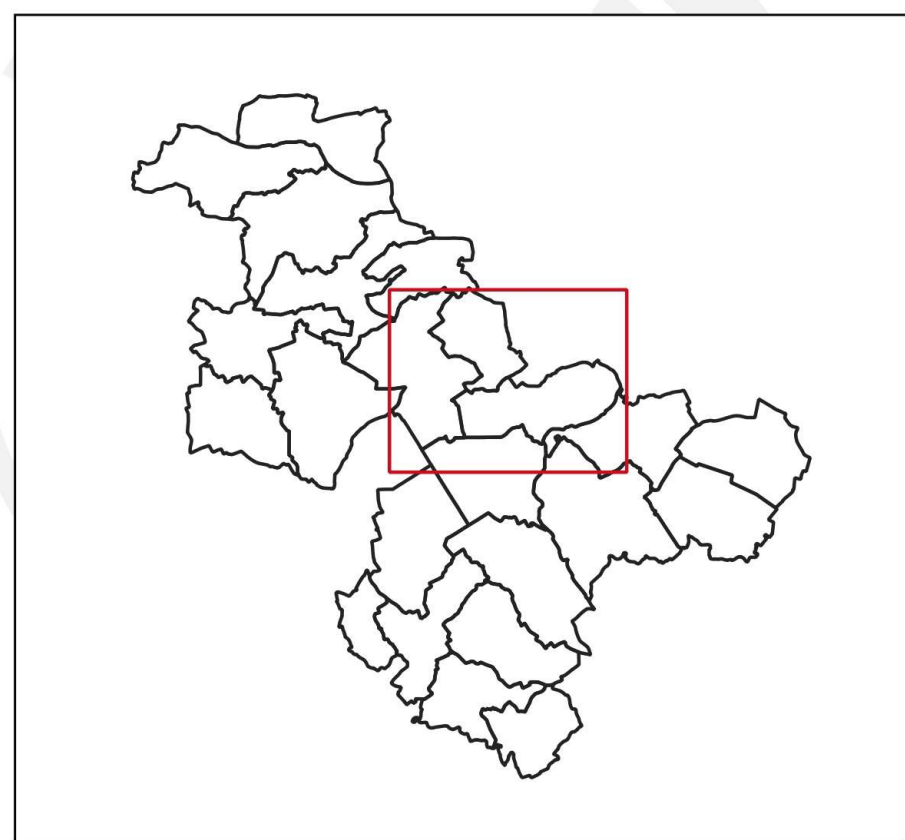
- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- J51 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt 02/03/2021
Approbation 15/04/2021

Echelle 1:10000 ème

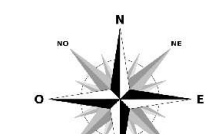



Planche N° 4

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 - AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 - AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 - PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 - I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 - I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- J51 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire

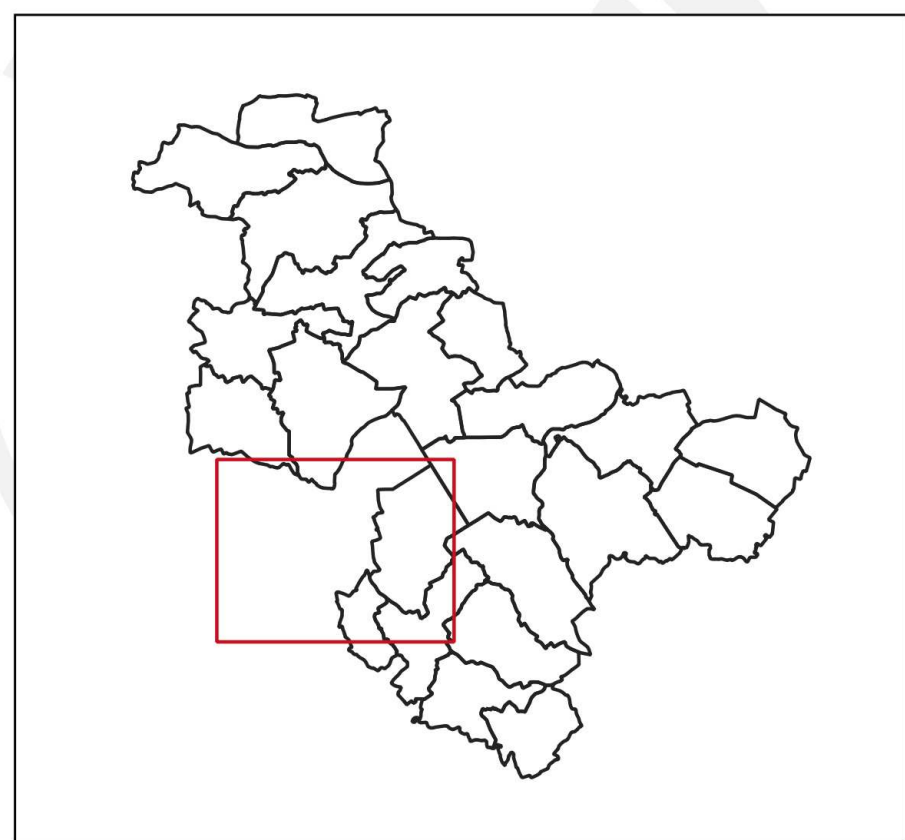


Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt	Approbation
02/03/2021	15/04/2021

Echelle 1:10000 ème

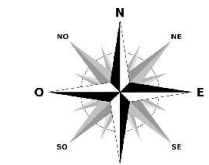


Planche N° 5

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 - AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 - AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 - PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 - I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 - I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- JS1 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieure des zones de dégagement : totalité du territoire

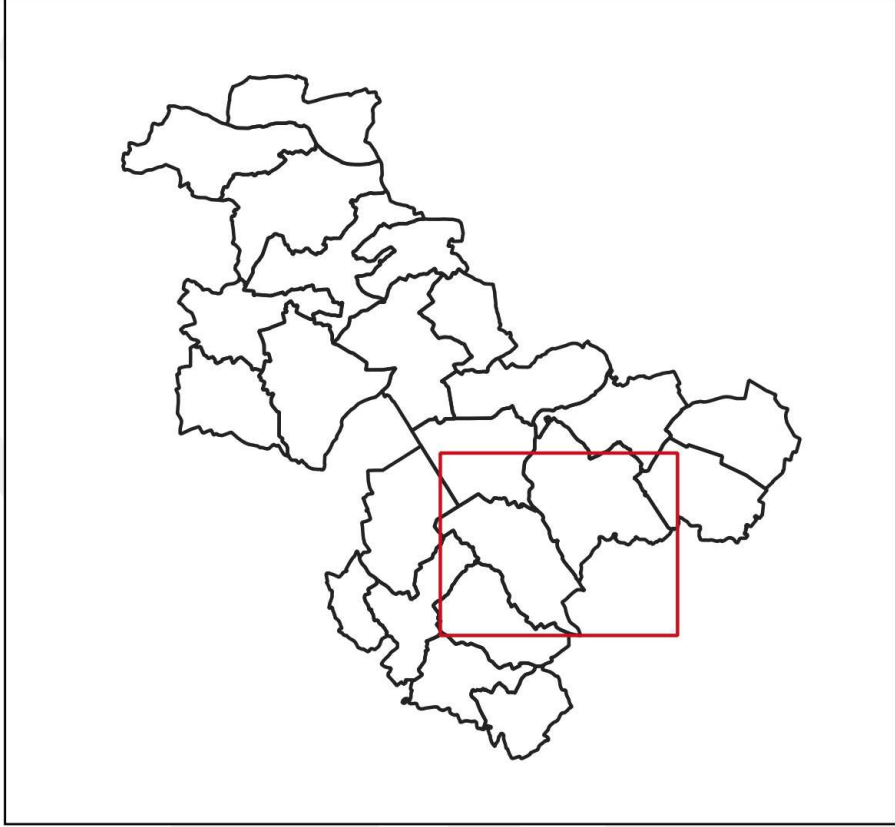
CITADIA

Département du Loir-et-Cher (41)

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois

Servitudes d'Utilité Publique

Annexe













Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt	Approbation
02/03/2023	15/04/2023


Echelle 1:10000 ème

Planche N° 6

LEGENDE

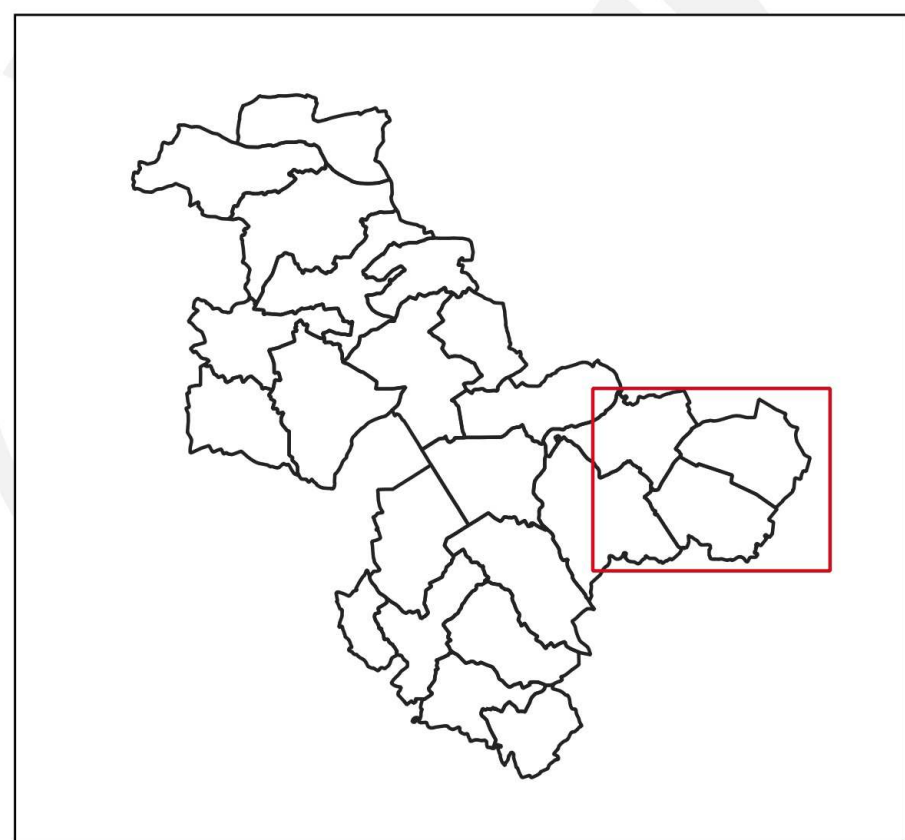
-  AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 -  AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 -  AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 -  PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 -  PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 -  PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 -  I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 -  I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
-  Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 -  Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- JS1 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois Servitudes d'Utilité Publique

Annexe



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Anné	Approbation
02/03/2021	15/04/2021

Echelle 1:10000 ème

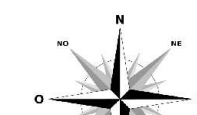



Planche N° 7

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
- AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
- AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
- PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
- PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
- PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
- I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
- I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines

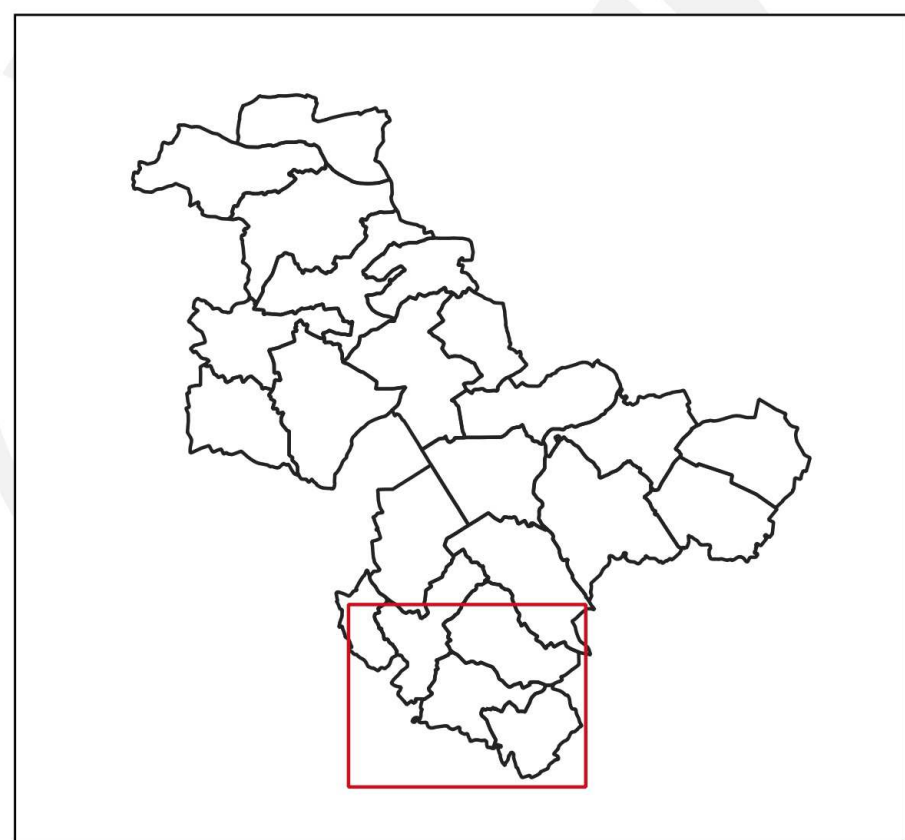
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- JS1 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire



Plan Local d'Urbanisme Intercommunal du Perche & Haut-Vendômois Servitudes d'Utilité Publique

Annexe



Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Communautaire

Arrêt : 02/03/2023
Approbation : 15/04/2023

Echelle 1:10000 ème

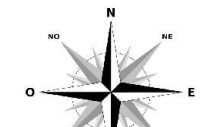


Planche N° 8

LEGENDE

- AC1 - Servitude relative à la protection des monuments historiques classés
 - AC2 - Servitude relative à la protection des sites et monuments naturels
 - AS1 - Servitude relative à la protection des eaux
 - PT1 - Servitude relative aux télécommunications - protection contre les perturbations électromagnétiques
 - PT2 - Servitude relative à la protection des centres radio-électriques d'émission et de réception contre les obstacles
 - PM1 - Servitude relative à la prévention des risques naturels prévisibles ou miniers
 - I3 - Servitude relative aux réseaux de transport de gaz naturel
 - I4 - Servitude relative à l'établissement des canalisations électriques aériennes ou souterraines
- Contraintes aéronautiques
- Contrainte implantation éoliennes - Hauteur NGF < 145 m
 - Couloir militaire de vol à basse altitude - Hauteur obstacle < 90m

- A4 : Servitude d'entretien des cours d'eau non domaniaux : non représentée
- EL 3 : Servitude de halages et chemins de marche à pied : non représentée
- EL 7 : Servitude d'alignement : non représentée
- J51 : Servitude de protection des installations sportives : non représentée
- PM3 : Servitude résultant des périmètres d'exposition aux risques technologiques : non représentée
- T1 : Servitude relative aux chemins de fer : non représentée
- T7 : Servitude établies à l'extérieur des zones de dégagement : totalité du territoire

